PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PROFESSEURS ET DES PROFESSEURES DE L'UQTR

Jeudi 30 mars 2023 13h

1012 Nérée-Beauchemin, UQTR

PRÉSENCES: 105 professeur.es ont participé à l'assemblée générale.

180 professeur.es se sont prévalu.es de leur droit de vote en ligne.

La professeure Mireille Dubé, vice-présidente aux communications et secrétaire du Syndicat, préside la réunion et

François Landry, conseiller aux affaires universitaires, agit à titre de secrétaire.

AG-30-03-23-00

Projet d'ordre du jour

- 1. Ouverture de l'assemblée
- 2. Vérification du quorum
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 31 mars 2022
- 5. Élections de membres à la Commission des études
- 6. Ajournement de l'assemblée jusqu'à la fin de la période de scrutin
- 7. Résultats du scrutin
- 8. Clôture de l'assemblée

AG-30-03-23-01 Ouverture de l'assemblée

Le président du SPPUQTR souhaite la bienvenue aux professeur.es.

Le président rappelle qu'il s'agit d'une assemblée générale des professeur.es qui sera suivie d'une assemblée générale du Syndicat.

Le président explique que la première assemblée s'adresse à l'ensemble des professeur.es (466 professeur.es) tandis que la deuxième concerne seulement les professeur.es qui sont membres du Syndicat (458 professeur.es ont signé leur carte de membre).

AG-30-03-23-02 Vérification du quorum

Le président confirme l'atteinte du quorum prévu aux Statuts (art. 12.4), soit 10 % du corps professoral (47 professeur.es), et déclare l'assemblée ouverte.

Le président explique qu'en respect de nos *Statuts* (art. 12.1.d), la vice-présidente aux communications et secrétaire du Syndicat assume la présidence de l'assemblée.

AG-30-03-23-03 Lecture et adoption de l'ordre du jour

La présidence d'assemblée attire l'attention des professeur.es sur le projet d'ordre du jour acheminé dans les délais règlementaires.

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour de l'assemblée générale des

professeur.es;

CONSIDÉRANT que les professeur.es ont reçu l'avis de convocation

selon les délais prescrits à l'article 12.2.1 c) des

Statuts du Syndicat ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif ; CONSIDÉRANT la recommandation du conseil syndical ;

Sur proposition du conseil syndical, appuyée par le professeur Sylvain Sirois, Département de psychologie, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée générale des professeur.es du 30 mars 2023.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

AG-30-03-23-04 Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 31 mars 2022

La présidence d'assemblée attire l'attention des professeur.es sur le projet de procès-verbal de l'assemblée générale des professeur.es qui a eu lieu le 31 mars 2022.

Elle s'informe de la conformité du procès-verbal.

CONSIDÉRANT le projet de procès-verbal de l'assemblée générale

des professeur.es du 31 mars 2022;

CONSIDÉRANT que les professeur.es ont reçu le projet dans les

délais prescrits;

CONSIDÉRANT l'avis des professeur es sur la conformité du projet ;

Sur proposition de la professeure Lyne Cloutier, Département des sciences infirmières, appuyée par le professeur François Labelle, Département de management, il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale des professeur.es du 31 mars 2022.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

AG-30-03-23-05 Élections de membres à la Commission des études

La présidence d'assemblée indique que les mandats des professeur.es Hervé Guay, France Lafleur, Abdelhadi Naji, Adam W. Skorek et Danica Brousseau arrivent à échéance. Quatre de ces professeur.es sollicitent un renouvellement de mandat.

La présidence d'assemblée tient à remercier Hervé Guay, qui termine son 2^e mandat, pour son travail à la commission des études durant les quatre dernières années. Elle remercie aussi les autres collègues actuellement membres de la commission des études, les professeurs Frédéric Langlois et Andrea Bertolo.

La procédure pour la désignation des professeur.es à la commission des études est notamment intégrée à la convention collective à l'article 4. Représentation des professeurs et les Statuts du Syndicat (article 8.5).

La présidence d'assemblée rappelle le calendrier des mises en candidatures :

2 mars 2023 : Envoi des bulletins de mise en candidature

9 mars 2023 : Rappel

16 mars 2023 : Fin de la période de mise en candidature 17 mars 2023 : Dévoilement des candidatures reçues

La présidence d'assemblée indique qu'à la fermeture de la période des mises en candidature, le 16 mars 2023, le secrétariat avait reçu les candidatures suivantes :

Secteur 1

Départements de philosophie et des arts, de lettres et communication sociale, des sciences humaines.

Aucune candidature

La présidence d'assemblée explique que le poste demeure ouvert, en respect des *Statuts* du Syndicat (art. 8.5 i. i.). Elle demande à l'assemblée si un.e professeur.e est intéressé.e à poser sa candidature.

La professeure Anne-Sophie Bally, Département de lettres et communication sociale, se propose pour le poste. La professeure Mathilde Barraband, Département de lettres et communication sociale, appuie la candidature.

Secteur 2

Départements de langues et traduction, d'études en loisir, culture et tourisme, des sciences de l'éducation.

Professeure France Lafleur, Département des sciences de l'éducation

Secteur 3

Départements de finance et économique, de gestion des ressources humaines, de management, de marketing et systèmes d'information, des sciences comptables.

Professeur Abdelhadi Naji, Département de gestion des ressources humaines

Secteur 4

Départements de génie électrique et de génie informatique, de génie industriel, de génie mécanique, de mathématiques et d'informatique.

Professeur Adam W. Skorek, Département de génie électrique et de génie informatique

Secteur 7

Départements d'anatomie, de chiropratique, d'ergothérapie, d'orthophonie, de sage-femme, des sciences de l'activité physique, des sciences infirmières.

Professeure Danica Brousseau, Département de chiropratique

En respect de la *Règle 17 régissant les modes de scrutins*, la présidence d'assemblée explique que l'assemblée doit procéder à l'élection d'un comité de validation des scrutins. Ce comité est composé d'une présidence et de deux scrutateurs et scrutatrices.

Rôle des membres du comité de validation des scrutins :

Être présent.es à la fin de la période de scrutin :

- Mardi 4 avril 2023 à 17 h
- Plateforme Zoom
- Valider le déroulement du scrutin
- Constater les résultats
- > Informer l'ensemble des professeur.es des résultats

Les professeur.es désirant être membre de ce comité ne doivent pas être candidat.es pour aucun des postes en élection à cette assemblée générale ou à l'assemblée générale du Syndicat qui suit.

CONSIDÉRANT la Règle 17 régissant les modes de scrutins ;

CONSIDÉRANT l'obligation de désigner un comité de validation

comprenant une présidence et deux scrutateurs et scrutatrices pour la désignation des membres à la

commission des études ;

Sur proposition de la professeure Esther Lévesque, Département des sciences de l'environnement, appuyée par la professeure Diane Gagné, Département de gestion des ressources humaines, il est résolu de désigner le professeur François Labelle, Département de management, à titre de présidence du comité de validation et de désigner les professeures Lyne Cloutier, Département des sciences infirmières, et Maude Dessureault, Département des sciences infirmières, à titre de scrutatrices.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

AG-30-03-23-07 Ajournement de l'assemblée jusqu'à la fin de la période de scrutin

La présidence d'assemblée rappelle qu'en raison de la *Règle 17 régissant les modes de scrutins*, la constatation des résultats aura lieu le mardi 4 avril 2023 à compter de 17h.

CONSIDÉRANT la Convention collective 2018-2022 :

CONSIDÉRANT les Statuts du SPPUQTR ;

CONSIDÉRANT la Règle 17 régissant les modes de scrutin ;

CONSIDÉRANT la période de scrutin électronique du 30 mars 2023 à

17 h jusqu'au mardi 4 avril 2023 à 17 h;

CONSIDÉRANT le dévoilement des résultats du vote le 4 avril 2023 ;

Sur proposition du professeur Gilbert Cabana, Département des sciences de l'environnement, appuyée par le professeur Hervé Guay, Département de lettres et communication sociale, il est résolu d'ajourner l'assemblée générale des professeur.es du 30 mars 2023 jusqu'au 4 avril 2023 à 17 h.

La présidence d'assemblée déclare l'ajournement de l'assemblée générale des professeur.es de l'UQTR à 13h25.

AG-30-03-23-08 Résultats des élections

Le mardi 4 avril 2023 à 17h, les membres du comité de validation, les professeur.es François Labelle, Département de management, Lyne Cloutier,

Département des sciences infirmières, et Maude Dessureault, Département des sciences infirmières, ont procédé à la constatation des résultats et annoncent que 180 professeur.es se sont prévalu.es de leur droit de vote pour l'élection de professeur.es à la commission des études de l'UQTR.

Secteur 1 - Départements de philosophie et des arts, de lettres et communication sociale, des sciences humaines

Professeure Anne-Sophie Bally, Département de lettres et communication sociale

Pour: 98,1 % (155) - élue

Contre: 1,9 % (3)

Secteur 2 - Départements de langues et traduction, d'études en loisir, culture et tourisme, des sciences de l'éducation

Professeure France Lafleur, Département des sciences de l'éducation

Pour : 91,8 % (145) - réélue

Contre: 8,2 % (13)

Secteur 3 - Départements de finance et économique, de gestion des ressources humaines, de management, de marketing et systèmes d'information, des sciences comptables

Professeur Abdelhadi Naji, Département de gestion des ressources humaines

Pour : 97 % (159) - réélu

Contre: 3 % (5)

Secteur 4 - Départements de génie électrique et de génie informatique, de génie industriel, de génie mécanique, de mathématiques et d'informatique

Professeur Adam W. Skorek, Département de génie électrique et génie informatique

Pour: 86,2 % (137) - réélu

Contre: 13,8 % (22)

Secteur 7 - Département d'anatomie, de chiropratique, d'ergothérapie, d'orthophonie, de sage-femme, des sciences de l'activité physique, des sciences infirmières

Professeure Danica Brousseau, Département de chiropratique

Pour : 95,1 % (155) - réélue

Contre: 4,9 % (8)

Selon la Règle 17 régissant les modes de scrutins du Syndicat :

f. Le quorum pour les élections relevant de l'assemblée générale des professeur.e.s est de 25 % des professeur.e.s de l'UQTR.

Le taux de participation est de 38,6 %.

AG-30-03-23-09 Clôture de l'assemblée

Après la constatation des résultats le mardi 4 avril 2023 à 17h, la séance est formellement close.

Présidence d'assemblée Secrétaire

François Landry Mireille Dubé Conseiller aux affaires universitaires Vice-présidente aux communications

et secrétaire du Syndicat